

**Convention d'un montant supérieur à la
délégation de pouvoirs du CA à la
Présidente.**

Conseil d'administration du 7 juillet 2025

Délibération 2025/0 /CA-089

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L.712-3 ;

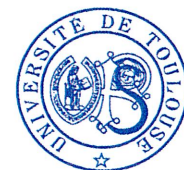
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**- APPROUVE la convention d'un montant supérieur à la délégation de pouvoirs du CA à la
Présidente.**

Toulouse, le 7 juillet 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse
Par délégation, la Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Myriam Carcassès



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

18 juillet 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0